XVIIIe ANNÉE — N° 6072 — MARDI 18 JUIN 1907

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84 — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM!

La Journée

Une note officieuse dit que le Conseil des ministres a arrêté un ensemble de mesures pour assurer dans le Midi le respect de la loi.

*

Dans sa séance de ce matin lundi, la Chambre a repoussé l'une des dispositions principales du projet sur le mouillage et le sucrage des vins, à savoir la surtaxe de 65 francs proposée par le gouvernement pour les sucres allant à la vinification.

*

Les démissions municipales deviennent chaque jour plus nombreuses dans la région viticole.

Les Narbonnais ont fait une magnifique ovation au colonel Marmet.

Après un important meeting tenu à Perpignan, M. Ferroul a déclaré qu'il se défendrait s'il le faut par la violence contre les manœuvres du gouvernement.

Le Bordelais, l'Armagnac et la Touraine suivent le mouvement.

*

Un accord franco-espagnol et un accord anglo-espagnol ont été signifiés aux puissances par les ambassadeurs des trois états signataires.

*

L'« Osservatore Romano » a publié le texte de la lettre par laquelle les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris ont répondu à la lettre et à la généreuse offrande du Pape.

Ils prélats déclarent qu'ils s'appliqueront à développer l'enseignement supérieur et à sauvegarder la saine doctrine.

*

Un magnifique Congrès d'action religieuse s'est ouvert à Aix-en-Provence. Nous en rendrons compte demain.

ETRANGER. — La Douma a été dissoute par décret du tsar, parce qu'elle s'apprêtait à refuser les poursuites demandées contre les députés compromis dans un complot.

— Le grand Conseil du canton de Genève a définitivement voté la suppression du budget des cultes, qui va être soumise au référendum populaire.

Paraît aujourd'hui

Sauvons l'enfance et la jeunesse française

Appel aux catholiques, aux honnêtes gens et aux vrais Français

par Mgr TURINAZ

Aujourd'hui, même sort de nos presses cette brochure que nous ne saurions trop recommander.

Examinant sommairement, textes en main, l'œuvre déplorable qui se poursuit dans la plupart de nos écoles publiques, au point de vue des croyances chrétiennes, de la morale, du patriotisme, de l'ordre social, l'éminent évêque de Nancy la dénonce hautement.

Et il propose le remède : l'intervention des pères de famille constitués en Comités actifs.

On ne saurait trop répandre cette brochure d'une poignante actualité :

1 exemplaire, 0 fr. 10 franco; 50 ex., 3 fr.; 100 ex., 5 fr.; 500 ex., 23 fr.; 1 000 ex., 40 fr.; port en sus.

Un colis postal de 3 kil. en contient 220.
Un colis postal de 5 kil. en contient 350.
Un colis postal de 10 kil. en contient 625.

Le choix d'un candidat

Il ne faudrait pas que les événements du Midi captivent notre attention au point de la détourner des élections cantonales qui auront lieu dans moins de six semaines. Le gouvernement n'en serait peut-être pas fâché, mais à coup sûr nous y perdrions.

Les assemblées départementales sont, en effet, une pépinière de candidats aux élections législatives. Et, le plus souvent, celui qui se montre bon conseiller général et bon conseiller d'arrondissement, a les qualités voulues pour devenir un bon député. Il a fait un utile apprentissage des intérêts du pays, de la manière d'étudier les dossiers, de suivre, de diriger les affaires et de les mener à bien.

Connaître les intérêts de son pays, et s'y dévouer, voilà tout le secret de l'art d'être un bon député.

Et l'électeur aux élections cantonales, qui aura vu son élu à l'œuvre au Conseil d'arrondissement et au Conseil général, en fera un député non pas sur des promesses trop souvent illusoires, mais sur des actes qui sont des réalités.

On voit donc l'importance des élections cantonales, et surtout du choix du candidat à ces élections. Une fois élu, celui-ci peut acquérir de l'influence autrement que par les services rendus au pays. Il est à même d'en acquérir par des services rendus à des particuliers. Assurément c'est fort légitime, pourvu que ces services ne soient pas des faveurs et des passe-droit. Mais ce n'est pas tout, et il ne faut pas que ce soit tout. Il ne faut pas que l'intérêt de quelques particuliers prime l'intérêt général.

Or, en pratique, il arrive trop souvent que les particuliers obligés deviennent des créatures à la fois asservies au conseiller général obligeant, et maîtresses de l'élection de ce dernier à la Chambre, quand même il n'aurait fourni aucune preuve de sa capacité et de son dévouement aux intérêts de tous.

Alors que les électeurs éclairés s'aperçoivent qu'ils se sont trompés dans le choix de leur candidat, il est trop tard. Alors qu'ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent lui offrir les destinées parlementaires qu'ils lui avaient réservées, il est trop tard : ces créatures, aidées de quelques politiciens, s'en sont emparées et l'envoient au Parlement uniquement pour continuer de recevoir de lui des services privés.

Le choix de candidats sûrs, probes, capables, connus comme tels s'impose donc au moment de nommer les conseillers généraux et d'arrondissement.

Ce qui se passe dans le Midi est de nature à nous montrer le discernement qu'il convient d'apporter son choix, et les précautions dont il est nécessaire de l'entourer.

Qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour dans le Midi? Sauf de très rares exceptions, on a bourré les Conseils d'arrondissement, les Conseils généraux, et enfin et surtout la Chambre des représentants qu'on jugeait *le mieux avec le gouvernement*, comme étant les plus propres à rendre des services et, pour parler plus exactement, à distribuer des faveurs. Et on ne voit que trop à cette heure qu'ils n'ont usé de leur influence qu'à leur profit d'abord, en s'attribuant effrontément des appointements de 42 francs par jour, étant profit de leurs amis et créatures, en assurant scandaleusement l'impunité à leurs fraudes qui ruinent la région viticole.

Aujourd'hui 17 juin 1907, il faut remonter au 15 novembre 1901, pour trouver un député qui se soit réellement occupé des intérêts du Midi. Et comme celui-ci était un gêneur, le gouvernement a trouvé le moyen de le circonvenir, pour lui faire céder la place, dès 1902, à un autre, qui serait du dernier bien avec le ministère, qui se garderait de le contrarier, et qui le servirait tellement à souhait, que pour sa récompense il deviendrait sous-secrétaire d'Etat. C'est là qu'il pourrait rendre des services à ceux-ci et à ceux-là !.... Quant au pays, la misère prévue par un prédécesseur qui voulait la lui épargner s'est abattue sur lui, sans que l'élu de 1902 ait rien pour la prévenir. Telle est l'histoire de l'avant-dernier représentant de Narbonne et du représentant actuel de cette circonscription, telle est l'histoire de M. Narbonne et de M. Sarraut.

Eh bien ! l'électeur n'a-t-il rien à se reprocher? Une cruelle expérience ne lui a-t-il pas appris qu'il a fait fausse route en ne recherchant que des représentants dans les eaux gouvernementales?

Ceux-là obtiennent des services, d'accord, mais ils contractent aussi des obligations qui entravent leur liberté. Comment voulez-vous que le député qui vient d'obtenir la faveur exorbitante de l'impunité pour un ami fraudeur, par exemple, vienne publiquement dénoncer à la tribune les fraudes dont souffre le pays?

C'en est fait des intérêts généraux d'un pays avec ce qu'on appelle vulgairement un député *bien avec le gouvernement!*

Certes, je ne dis pas qu'il faille rechercher des candidats délibérément et systématiquement *mal avec le gouvernement*. Nos lecteurs savent que l'hostilité de parti pris n'est pas notre politique. Mais ce qu'il importe, c'est que le représentant d'une circonscription soit *libre avec le gouvernement*. Si le gouvernement représente une puissance incontestée, le député en représente une autre, celle de la circonscription qui l'a nommé. Ils doivent vivre indépendants l'un de l'autre, et traiter de puissance à puissance. S'ils se lient l'un à l'autre par des marchés occultes, ils s'avilissent l'un et l'autre. Le gouvernement ne gouverne pas, et le représentant ne représente pas.

L'état du Midi à l'heure actuelle est lamentable. Il n'est personne qui n'y compatisse. Mais, évidemment, il n'est que transitoire ; une région ne peut pas vivre éternellement en état d'insurrection. Quand la crise sera passée, elle reconnaîtra qu'elle a fourni elle-même les verges pour être battue.

Si elle avait nommé des députés libres, ils auraient fait au gouvernement *à temps* des représentations telles qu'il eût bien été forcé d'entendre, de voir et d'agir.

Je m'étais bien promis de ne pas parler aujourd'hui du Midi, et voilà que je n'ai parlé presque que de lui. C'est que son exemple est un argument bien frappant à l'appui de ma thèse : Pour toute élection aux Conseils départementaux ou à la Chambre, le choix du candidat est de première importance; et ce choix doit se porter avant tout sur des hommes dont la probité réponde de l'indépendance, que la fermeté de caractère préserve de toute faiblesse et de toute capitulation de conscience, et que possède impérieusement l'amour de la justice et de la liberté.

J. B.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Il est inexact que le Pape ait envoyé une lettre à la reine de Hollande à propos de la Conférence de La Haye. La position du Saint-Siège, en face de la Conférence, demeure inchangée.

XXXIIIe Pèlerinage de Pénitence

A JERUSALEM

Naples, 16 juin, 8 h. 30 soir.

Notre traversée d'Athènes à Naples a été excellente.

Elle a été sanctifiée par une splendide procession du Saint Sacrement sur le pont de l'« Etoile ».

Nous visitons Naples aujourd'hui et demain.

Nous aurons une audience du Saint-Père jeudi 20 juin.

Le moment est venu

Il s'établit une jurisprudence nettement favorable aux revendications des ayants-droit pour les biens cultuels mis sous séquestre et grevés de charges précises qu'on n'acquitte plus.

Cette impression résulte — nos lecteurs l'ont vu — d'une vingtaine de jugements déjà rendus, soit en matière de reprise de biens, soit en matière de révocation de legs ou dons, — et cela soit en faveur des héritiers directs, soit en faveur des héritiers collatéraux et des légataires universels.

Le droit étant évident, il n'y a pas lieu de s'étonner, mais c'est tout de même une satisfaction de faire cette constatation.

Le moment paraît donc venu d'entreprendre d'une manière plus générale ces actions.

Il est venu au moins — lorsque les clauses sont nettes — pour les affaires absolument similaires de celles déjà jugées et dont les hommes d'affaires retrouveront l'exposé précis et détaillé dans la *Revue d'organisation et de défense religieuse* (1).

C'est un devoir pour les héritiers de défendre la volonté des morts et de restituer aux communes qui leur reviendront, le procès terminé, la destination fixée par ceux dont ils sont les représentants.

Nous leur recommandons toutefois de ne pas agir à la légère, mais de consulter les hommes qui, dans chaque région, s'occupent spécialement de ces questions.

Et, bien que notre Parlement paraisse incapable d'un acte de sagesse, nous espérons qu'en présence du droit attesté par les sentences des tribunaux, nos députés feront le petit texte de loi nécessaire pour arrêter tous ces procès, sources d'ennuis, de divisions et de frais inutiles, en autorisant la restitution des biens transmis avec charges aux ayants droit.

F.

(1) 6 francs par an, 5, rue Bayard.

Gazette

M. Fallières et son charcutier

De l'*Echo de Paris* :

Il n'est bruit, dans le quartier de l'Elysée, que d'une négociation commerciale qui fut engagée récemment entre le premier magistrat de l'Etat et un charcutier voisin du palais présidentiel.

Le premier magistrat proposait à l'honorable négociant de lui céder le gibier des chasses officielles en échange de la fourniture gratuite de la charcuterie nécessaire à sa maison.

Toutes réflexions faites, le charcutier refusa de troquer son cochon contre les perdreaux et faisans de l'Exécutif, non point qu'il soupçonnât ce dernier de vouloir tricher sur sa marchandise, mais parce qu'il craignait, à des époques indéterminées, d'être encombré de produits qu'il ne pourrait vendre.

L'affaire échoua donc. Jusqu'à un certain point, c'est dommage, car il n'y a pas de petites économies. Mais, à propos, est-ce pour que le président de la République se fasse marchand de comestibles que l'on met à sa disposition les chasses les plus giboyeuses de l'Etat?

Il est clair que nulle maison — fût-elle celle de l'Elysée — ne peut consommer les abattages des chasses présidentielles, voire les abattis : mais j'ai ouï dire, qu'il était de tradition d'en faire profiter les établissements de bienfaisance.

Victor-Hugo et l'absinthe

Devenu déjà très âgé, Victor Hugo était encore d'une activité prodigieuse.

Un jour, M. Jules Claretie lui demandait à quoi était due cette extraordinaire endurance et cette puissance de travail absolument déconcertante.

Victor Hugo répondit :

— Voyez-vous, de ma vie, jamais je n'ai fumé, jamais je n'ai bu d'absinthe.

Clovis Hugues et M. Briand

A l'occasion de la mort de Clovis Hugues, la petite anecdote amusante que voici fait le tour de la presse :

Un soir, dans une réunion électorale, Clovis voit se dresser à la tribune d'une salle de la colline de Montmartre un jeune homme pâle, maigre, hésitant, qui, d'une voix tranchante, fait le procès des socialistes arrivés.

— Défiez-vous, citoyens, s'écrie-t-il en un superbe mouvement oratoire, des bourgeois fantaisistes qui vous offrent de défendre la cause des ouvriers. L'émancipation des travailleurs manuels doit être leur œuvre exclusive. C'est pourquoi je viens solliciter vos suffrages.

— Pardon, interrompt Clovis Hugues, voilà plusieurs fois que vous nous *rengainez* cette formule. Serait-il indiscret de vous demander quel est votre métier ?

Interloqué, le farouche socialiste balbutie :

— Mais... mais je suis avocat...

— Ah ! je comprends, conclut le poète aux applaudissements du public, vous êtes un *avocat manuel* ! Ce n'est pas ordinaire.

Or, savez-vous qui était cet aspirant homme d'Etat, cet *avocat manuel*, qui posait sa candidature contre Clovis Hugues ? M. Briand en personne.

Une annonce intéressante

Séminaire de Nancy.

L'économe du grand séminaire de Nancy a l'honneur de prévenir tous les créanciers de cet établissement que, pour être payés de toutes dettes contractées au nom de cet établissement avant le 15 décembre 1906, ils doivent s'adresser au séquestre du grand séminaire, M. Thiébaut, receveur des Domaines, 47, rue Gambetta, à Nancy.

Que chacun le dise et le plus tôt possible.

Autour d'un mort

Les libres penseurs et les F.·.-M.·. d'Aumont (Jura) gémissent, gémissent, gémissent.

Un certain Nicod, anticlérical éminent, chef de la libre pensée du cru, vient de jouer aux FF.·. un tour qui les met dans la désolation et la rage.

Nicod, ayant vécu en anticlérical, ne s'est-il pas avisé de mourir en chrétien et de se faire enterrer à l'église!

C'était même chose assez curieuse de voir Nicod, s'étant confessé en pleine possession de ses facultés, redouter, plus qu'on ne saurait l'exprimer, de mourir sans avoir annulé l'acte par lequel il s'était engagé à se faire enterrer civilement.

Il fit monter un voisin possesseur d'une motocyclette. A toute vitesse, le voisin alla chercher un notaire.

Celui-ci vint et avec lui quatre des témoins ; Nicod mourant dicta son testament et demanda des funérailles religieuses.

Nicod mourut peu après.

La nouvelle de sa suprême rétractation, comme une traînée de poudre, se répandit dans le village.

Grand fut l'émoi, grande fut l'indignation, profonds et douloureux furent les gémissements des FF.·.

Ils allèrent chez l'huissier. Ils allèrent à la justice de paix. Il fallait à tout prix empêcher l'enterrement religieux de Nicod.

Mais que pouvait-on contre le dernier testament ?

Le juge fit comprendre aux FF.·. qu'ils devaient se résigner.

L'enterrement de Nicod se fit religieusement.

La Loge est dans la désolation, et l'on y entend sourdre et lugubres des « gémissons » répétés.

Gémissez! FF.·.

L'AGITATION VITICOLE

Le gouvernement prend des mesures de répression

La justice prête à agir

M. Clemenceau a eu une longue conférence dimanche matin avec M. Lafond, procureur général près la Cour de Montpellier. Le procureur a fait un exposé très pessimiste de la situation, préconisant des mesures énergiques pour rétablir l'ordre avec le respect des lois.

Une seconde entrevue a eu lieu vers la fin de l'après-midi, après une série d'entretiens du président du Conseil avec MM. Sarraut, Picquart, Barthou, Briand et Viviani.

M. Lafond et le garde des sceaux ont fait une étude au point de vue juridique de la situation des mesures de l'agitation viticole.

Conseil des ministres extraordinaire

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Ils ont définitivement arrêté un ensemble de mesures destinées à assurer le respect de la loi dans les départements viticoles du Midi.

Des ordres en ce sens ont été télégraphiés aux autorités des départements intéressés, à l'issue du Conseil.

Lettre publiée et retirée

Samedi, le *Tocsin*, organe du Comité d'Argelliers, a publié une réponse à la lettre de M. Clemenceau. Voici le texte de ce document :

Monsieur le président,

A l'extrême dernière heure, nous lisons la circulaire que vous venez d'adresser aux maires démissionnaires de notre région. Le temps nous manque complètement pour en parler comme il conviendrait. Permettez-nous un simple mot de réponse, un simple mot hâtif, mais sincère. Nous apprécions à leur juste valeur tous les arguments que vous avez invoqués au cours de votre lettre et nous nous sentirions désarmés devant la force de votre raisonnement et notre situation misérable n'avait fait de nous des désespérés.

Sachez-le bien : nous n'avons rien contre votre personnalité républicaine, rien non plus contre vos collaborateurs, nous ne nous en prenons surtout qu'aux faits, et, quant aux personnes, uniquement à celles qui, par inertie ou mauvaise volonté, nous ont acculés là où nous en sommes.

Il dépend peut-être de vous que la colère fasse place chez nous à la raison. Parlez vous-même au Parlement; parlez-lui avec le même cœur et la même force dont vous venez de vous servir pour parler à ceux du Midi; mettez-le en demeure d'accomplir tous les sacrifices nécessaires pour nous sauver; donnez-nous enfin la promesse formelle des réalités immédiates, que des temps nouveaux sont venus où les lois, toutes les lois seront résolument et inébranlablement appliquées ; faites, en un mot que, législativement et exécutivement, tout ce qui est socialement possible pour nous soit fait d'une façon décisive, et c'est immédiatement le calme et la paix qui reviennent dans notre malheureux pays pour notre plus grande satisfaction. Monsieur le président du Conseil ; et pour le vôtre.

Veillez agréer, Monsieur le président du Conseil, l'assurance de nos sentiments douloureux et républicains. Le Tocsin.

A peine le journal était-il mis en vente que le Comité communiquait la note suivante :

Narbonne, 15 juin. — A la suite d'une lettre

M. MARCELLIN ALBERT

publiée dans le *Tocsin* de ce jour à l'adresse de M. Clemenceau, il y a réunion ce soir des présidents des Comités d'Argelliers. C'est par erreur que cette lettre a été imprimée ; elle a été désavouée par le Comité qui s'en tient à la réponse de M. Marcellin Albert au président du Conseil.

Démission collective du conseil d'arrondissement de Béziers

L'acte le plus grave de la journée, et qui confirme bien les renseignements sur l'état d'âme du Midi, est la démission du Conseil d'arrondissement de Béziers, uniquement composé de républicains de gauche en majorité radicaux-socialistes.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1907 — 1re —

La fiancée de Robert d'Ermont

I

FIANÇAILLES

— Vrai, Mademoiselle, écoutez-moi. Profitez de vos deux heures de liberté pour vous promener. Il fait si bon aujourd'hui. Les belles soirées comme celle-ci seront rares maintenant, avant l'hiver. Tous ces jours, il faisait froid ; un vent aigre soufflait, je vous ai laissée venir, bien que mon enfant commençât à aller mieux. Mais aujourd'hui, regardez donc, la campagne est belle, mon enfant vous l'aimez et cela vous fera tant de bien de vous promener un peu, à votre âge, ma chère petite demoiselle du bon Dieu ! Pensez qu'il y a plus d'un mois que vous me sacrifiez vos deux heures de liberté. Ah ! je peux bien dire que sans vous, mon enfant serait mort ! Le médecin, d'ailleurs, me l'a affirmé plus d'une fois.....

Une voix douce interrompait :

— Vous exagérez, Madame Palaud. Ce que j'ai fait est si peu de chose.

— Comment, si peu de chose ! Mais, sans ces deux heures pendant lesquelles vous me remplaciez au chevet de mon malade, tandis que je dormais, jamais je n'aurais été capable de veiller tant de nuits ! Dès quand je vous ai rencontrée, cinq jours seulement après le commencement de cette maudite fièvre typhoïde, je n'en pouvais plus. J'avais beau me répéter les paroles du médecin : « Surtout que le traitement soit exécuté régulièrement, les potions prises à la minute indiquée, il y va de la vie du malade. » J'avais beau me dire : « Ne t'endors pas, Catherine, ou quand tu te réveillerias, ton garçon sera mort. » J'avais beau me cogner la tête contre le mur à m'en faire des bosses ; c'était plus fort que moi, le sommeil me gagnait. Même en marchant, je ne pouvais pas empêcher mes yeux de se fermer. Et une fois fermés, je ne pouvais plus les rouvrir. J'avais comme de la glu après les paupières. Et c'était en vain que je les frottais, je n'arrivais pas à voir clair.

En plein jour, je renversais les meubles. Puis, quoi faire ? C'était pas Palaud qui pouvait m'aider ! Il faut « charruter » si on veut manger du pain l'année prochaine. Alors, quand un homme a tenu les bras de la charrue toute la journée, on ne peut pas lui demander de s'asseoir la nuit au pied d'un lit. Ah ! voyez-vous, les pauvres gens comme nous ça ne devrait jamais être malades ! Heureusement pour nous, le sixième jour, à pareille heure, vous m'avez trouvée, écroulée devant ma porte, en train de pleurer toutes les larmes de mon corps. Oh ! je vivrais bien mille ans que je n'oublierais jamais ce qu'est passé ce jour-là ! Je ne vous avais pas vue arriver. Tout à coup, je me suis senti toucher à l'épaule, et vous me demandiez de votre voix si douce de demoiselle :

— Qu'est-ce qu'il y a donc, Madame Palaud ?

Oh ! je n'ai pas été bien polie, je ne souviens. Mais quand on souffre trop, on oublie à qui on parle. Je vous ai crié :

— Il y a que mon enfant va mourir parce que je ne peux pas dormir seulement deux heures afin de le soigner convenablement ensuite !

Alors, vous m'avez prise par le bras.

— Dites-moi ce qu'il faut faire pendant ces deux heures.

Je vous ai indiqué les potions.

— C'est bien. Reposez-vous sans crainte.

Et je suis tombée sur un lit. Je ne sais pas combien de temps j'ai dormi, mais je sais qu'en m'éveillant vous m'avez dit avec votre sourire d'ange :

— Il faut que je m'en aille, pauvre Madame Palaud, mais je reviendrai demain. Seulement, j'y mets une condition, c'est que vous n'en parlerez à personne.

Et vous êtes revenue, non seulement le lendemain, mais tous les jours pendant plus d'un mois.

Vous voyez bien que c'est vous qui avez sauvé mon enfant ! Et vous appelez ça peu de chose. Mais maintenant que le danger est écarté, je ne veux pas que vous vous priviez plus longtemps de votre seul instant de liberté. Vous reviendrez de temps en temps, si vous le voulez bien, dire un petit bonjour en passant à mon Gaston, parce que ça lui fait tant plaisir de vous voir. Seulement, pas aujourd'hui, il fait trop beau, ça serait vraiment abuser. Je ne suis mie dans la tête que vous profiteriez de ce soleil et c'est pour ça que j'étais sortie à votre rencontre.

— Vous me faites de la peine, Madame Palaud. Vous avez encore tant besoin de repos, et justement j'avais trouvé une belle histoire à lire à Gaston.

— Non, Mademoiselle, je suis têtue. Si vous ne m'écoutez pas, je dirai à tout le monde ce que vous avez fait pour moi.

Celle que Mme Palaud avait appelée ma jeune demoiselle du bon Dieu eut un sourire. Un véritable éclair se peignit sur son charmant visage. Et ce fut en serrant de toutes ses forces dans ses fines mains les doigts rudes de la paysanne qu'elle la supplia :

— Oh ! surtout pas ça, Madame Palaud ! Ne parlez jamais de cela à personne, si vraiment vous m'avez quelque reconnaissance. Je vous écoute ; je m'en vais. Le bonjour à votre malade. Allons, à demain.

Et toute rouge encore de ce divin sentiment qui s'appelle la pudeur du bien, elle se sauvait, tout en se retournant vers la fermière, un doigt sur ses lèvres closes, dans un geste adorable qui recommandait le silence. Mais il était trop tard. Le secret délicieux de sa bonté ne lui appartenait plus. Derrière l'une des haies épaisses et hautes qui bordaient le chemin où la métayère était venue attendre Mlle Hélène, la demoiselle de compagnie de la vicomtesse d'Ermont, un homme avait tout entendu.

Robert d'Ermont, unique héritier du vicomte d'Ermont, avait vingt-six ans. A part ses trois ans de service militaire qu'il avait accomplis à Nevers, le jeune homme n'avait jamais quitté les immenses domaines que son père possédait dans ce pays, fertile, mais un peu nu, qui va de Saint-Ennemon à Decize. Au physique, il incarnait vraiment le type du gentilhomme campagnard, vivant uniquement de ses terres et sur ses terres : mélange de finesse et de force, élégant d'allures, mais avec des jarrets, des épaules et un teint d'homme qui court les champs et les bois tout le long de l'année. Pour la morale, Robert d'Ermont était plus vieux que son âge. Très jeune, il avait pris ce sérieux des enfants grandis dans un foyer où quelque drame mystérieux a banni pour toujours l'abandon et la gaîté.

Tous ses souvenirs, toutes ses impressions d'enfance et de jeunesse corroboraient en lui cette certitude, qu'entre son père et sa mère existait un secret terrible qui leur défendait désormais toute joie. Leurs relations étaient étranges. Le vicomte d'Ermont, si autoritaire, si cassant avec tout le monde, bien que juste et bon au fond, semblait sans cesse s'humilier devant sa femme.

On eût dit que sa vie entière ne suffirait pas à lui demander pardon d'une faute qu'elle était impuissante à absoudre. Elle paraissait porter le plus grand poids de cette faute. Robert savait qu'elle ne pouvait trouver dans son courrier une écriture inconnue sans être prise d'une peur affreuse. Bien qu'elle fût adorée dans le pays pour tout le bien qu'elle y faisait, elle ne sortait jamais. Elle avait rompu toutes relations avec les châtelains des environs ; et de ce trouver avec une simple métayère la faisait trembler et rougir, la bouleversait pour une journée entière.

Elle avait une manie : celle de prendre à son service des jeunes filles dont nul ne connaissait l'origine. Après les avoir gardées un an ou deux, elle les mariait, assurant leur avenir par une dot, dont le chiffre n'avait vraiment aucune proportion avec les services qu'elles lui avaient rendus.

Robert d'Ermont en avait ainsi connu une dizaine dont sa mère avait fait le bonheur. L'arrivée de la dernière coïncidait avec son retour du régiment. Au point de vue des origines, celle-ci remplissait bien toutes les conditions de mystère indispensables pour exciter l'intérêt de Madame d'Ermont.

D'elle on ne savait rien ou presque rien. Jusqu'à sept ans, c'était le mystère complet. A cet âge, un petit homme très laid et très riche était allé la chercher en nourrice dans la campagne d'Alençon où elle était depuis sa naissance et l'avait conduite chez les Sœurs de Charenton. Elle était restée dans cet étrange coin de banlieue, séparé de Paris par deux kilomètres à peine, mais si retiré, si calme, et étrange avec ses deux ou trois vieilles ruelles bordées de vieux murs et derrière lesquels dorment de vieilles maisons, si étrange que l'on se croit transporté tout d'un coup dans la plus obscure bourgade du pays basque ; elle y était restée jusqu'à vingt ans.

De temps en temps, à des intervalles bien moins que réguliers, tous les quinze jours ou tous les six mois, le petit homme laid qui payait sa pension venait la voir à Conflans. Il en était de la longueur de ces visites comme du temps qui s'écoulait entre chacune d'elles. Parfois son protecteur prenait à peine le temps de l'embrasser sur le front et se sauvait comme si l'enfant avait la gale. D'autres fois, il restait des heures entières si rempli de prévenances, si paternel que la fillette oubliait sa laideur et s'apprivoisait.

A mesure que les années s'étaient écoulées, la reconnaissance et l'amitié de l'enfant avaient régularisé, pour ainsi dire, l'amitié de l'homme.

(*A suivre*.)

JEAN VINET.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)